

Merci d'avoir choisi Sage!

Le présent contrat décrit vos droits et les modalités selon lesquelles vous pouvez utiliser le logiciel de comptabilité Sage 50. Vous devez passer en revue l'intégralité du contrat et toutes les modalités s'y rapportant, car toutes les conditions sont importantes et constituent collectivement le présent contrat qui s'applique à vous.

En acceptant le présent contrat ou en utilisant le logiciel, vous acceptez toutes ces modalités et consentez à la transmission de certains renseignements pendant l'activation et pendant votre utilisation du logiciel conformément à la Politique de confidentialité de Sage décrite dans l'article 9a. Si vous acceptez le présent contrat au nom d'une autre personne (y compris une personne morale), vous devez être en mesure de les lier au présent contrat. Si vous n'acceptez pas et ne respectez pas ces modalités, vous ne pouvez pas utiliser le logiciel.

VEUILLEZ LIRE LA CLAUSE D'ARBITRAGE EXÉCUTOIRE ET LA RENONCIATION AU RECOURS COLLECTIF DANS L'ARTICLE 13. ELLE A UN IMPACT SUR LA FAÇON DONT LES DIFFÉRENDS SONT RÉSOLUS.

1. Aperçu.

- a. **Applicabilité.** Le présent contrat s'applique au logiciel de comptabilité Sage 50, le support sur lequel vous avez reçu le logiciel (le cas échéant), aux polices, icônes, images ou fichiers sonores compris avec le logiciel, ainsi qu'à tout(e) mise à jour, mise à niveau, supplément ou service du logiciel, à moins que d'autres conditions ne soient fournies avec ces derniers.
- b. **Modalités supplémentaires.** Selon votre achat de Sage 50 et les capacités de votre appareil, la façon dont elles sont configurées et la façon dont vous les utilisez, des modalités supplémentaires de Sage et de tiers peuvent s'appliquer à votre utilisation de certain(e)s fonctions, services et applications. Certaines fonctionnalités du logiciel fournissent un point d'accès à des services en ligne ou se basent sur ceux-ci, et l'utilisation de ces services est parfois régie par des conditions et des politiques de confidentialité distinctes. Vous pouvez consulter ces modalités et ces politiques en passant en revue les conditions d'utilisation du service et vous devez les lire. Le logiciel peut inclure des programmes tiers que Sage, et non le tiers, vous concède sous licence en vertu du présent contrat. Les avis, le cas échéant, pour le programme tiers, sont inclus à titre d'information seulement.

2. Droits d'installation et d'utilisation.

- a. **Licence.** Le logiciel est concédé sous licence et non vendu. En vertu de cet accord, nous vous accordons le droit d'installer et d'exécuter le logiciel sur vos appareils aux fins d'utilisation par vos utilisateurs, mais uniquement si vous respectez le présent contrat. Le nombre d'appareils sur lesquels vous pouvez installer le logiciel et le nombre d'utilisateurs autorisés à utiliser le logiciel sont déterminés par la version du logiciel que vous avez acquise (voir l'article 2b) et le nombre d'utilisateurs pour lequel vous avez payé (voir l'article 2c).

Dans le présent contrat, « appareil » désigne un système de matériel informatique (physique ou virtuel) doté d'un dispositif de stockage interne capable de faire fonctionner le logiciel. Une partition ou une lame du matériel informatique est considérée comme étant un dispositif. « Utilisateur » désigne une personne qui est inscrite à l'écran de gestion du logiciel. Vous pouvez remplacer un utilisateur sans acheter de licences supplémentaires, mais vous ne pouvez pas partager une licence.

- b. **Versions.** Sage offre différentes versions du logiciel. Vous pouvez utiliser certaines versions sur une base d'abonnement, de licence perpétuelle ou les deux. L'abonnement au logiciel vous donne accès à la version la plus récente que vous avez choisie tant que vous payez les frais périodiques du logiciel; si ce n'est pas le cas, le logiciel et les données que vous entrez dans le logiciel passeront au mode « lecture seule ». L'achat d'une licence perpétuelle du logiciel vous donne un accès d'une durée illimitée à la version que vous avez achetée et aux données que vous entrez dans le logiciel, mais les mises à jour logicielles nécessitent des frais supplémentaires. Certaines fonctions et fonctionnalités du logiciel sont offertes uniquement par abonnement. Vous trouverez ci-dessous une description générale de chaque version. Les fonctions et la fonctionnalité spécifiques de chaque

version sont décrites plus en détail dans la documentation du logiciel. Vous pouvez trouver la documentation en vous rendant aux [fonctions de Sage 50](#) ou en sélectionnant « À propos de », puis « Aide » dans le logiciel.

- (i) **Achat direct auprès de Sage ou version commerciale complète (abonnement seulement)** Si la version du logiciel que vous avez acquise est une version commerciale complète que vous avez achetée directement de Sage, vous pouvez l'utiliser uniquement à des fins commerciales internes.
- (ii) **Non destiné à la revente/démonstration (licence perpétuelle seulement).** Si vous avez un accord de partenaire valide avec Sage, vous pouvez utiliser le logiciel uniquement aux fins de démonstration, de marketing, de promotion, de soutien aux utilisateurs finals, de formation ou de développement et uniquement comme l'autorise votre accord de partenaire.
- (iii) **Sage pour Comptables (abonnement seulement).** Si vous êtes membre du programme Sage pour Comptables et que vous détenez une édition Experts du logiciel, vous ne pouvez utiliser l'édition Experts du logiciel que dans la mesure permise par le présent contrat. Vous ne pouvez pas installer l'édition comptable du logiciel sur un appareil tiers. Cependant, vous pouvez utiliser la licence d'un tiers relative au logiciel pour accéder aux fichiers de ce tiers tel que requis par ce lien. Afin d'être admissible au programme Sage pour Comptables, vous devez être (i) un expert-comptable agréé, titulaire d'un permis valide et en règle dans la province où vous vous trouvez, ou (ii) exercer la fonction de comptable pour des entreprises situées au Canada. La participation au programme Sage pour Comptables est sous réserve de nous fournir ces renseignements ponctuels (y compris la documentation justificative à l'appui) pour nous permettre de confirmer de manière appropriée que vous demeurez un expert-comptable ou un aide-comptable.
- (iv) **Éducateurs et instructeurs (licence perpétuelle seulement).** Si vous répondez à nos critères d'études (inclus dans l'emballage du logiciel ou en ligne à <https://www.sage.com/fr-ca/about-us/education/instructor/>), vous pouvez utiliser la version pour l'enseignement du logiciel à vos fins d'enseignement personnelles.
- (v) **Étudiant (licence perpétuelle seulement).** Si vous répondez à nos critères d'étudiant (inclus dans l'emballage du logiciel ou en ligne au <https://www.sage.com/fr-ca/about-us/education/>), vous pouvez utiliser la version Étudiant du logiciel à vos fins d'enseignement personnelles. Toute « entreprise » créée dans la version Étudiant et ses données ne seront accessibles que pendant 14 mois suivant la création de cette entreprise.
- (vi) **Essai (essai de 30 jours).** Vous pouvez utiliser la version d'essai du logiciel uniquement dans le but d'évaluer le logiciel à des fins internes.

c. Utilisateurs et addiciels autorisés.

- (i) **Utilisateur unique.** Si vous avez payé pour un seul utilisateur, le logiciel peut uniquement être installé sur un seul appareil et être utilisé par un seul utilisateur. Vous pouvez commander une licence supplémentaire du logiciel à des fins de sauvegarde ou d'utilisation à distance sur un autre appareil. Si vous commandez une licence supplémentaire, il est possible que vous ne puissiez pas accéder au logiciel à partir de plus d'un appareil en même temps.
- (ii) **Utilisateurs multiples.** Si vous avez payé pour plus d'un utilisateur, le logiciel peut être installé sur le même nombre d'appareils que le nombre d'utilisateurs pour lesquels vous avez payé, un réseau ou un serveur local, mais le nombre d'appareils autorisés à accéder au logiciel doit correspondre au nombre d'utilisateurs pour lesquels vous avez payé. Peu importe comment vous installez le logiciel, il ne peut être utilisé que par le nombre d'utilisateurs pour lesquels vous avez payé et aucun utilisateur ne peut accéder au logiciel depuis plus d'un appareil en même temps.

(iii) Addiciels.

- **Accès aux données à distance** Si vous payez pour Accès aux données à distance (anciennement connu sous « Sage Drive », et décrit dans l'article 5a), vous pouvez installer le logiciel sur un appareil supplémentaire pour partager vos données.
- **Compte administratif du système.** Vous pouvez utiliser un compte administratif du système sans payer de frais supplémentaires à moins que vous ne souhaitiez installer ce compte sur un appareil distinct.

- d. Activation.** Vous devez vous inscrire et activer votre licence dans les 15 premiers jours ou le logiciel sera désactivé.
- e. Connectivité Internet** Si vous vous abonnez au logiciel, le logiciel exigera une connexion Internet périodique afin de valider que votre abonnement demeure en règle.
- f. Politique de remboursement de 60 jours.** Si vous êtes client pour la première fois ou s'il s'agit de la durée initiale de votre abonnement, vous ne pouvez recevoir un remboursement complet que si vous annulez votre licence ou votre abonnement dans les 60 jours suivant votre paiement pour le logiciel, tel qu'indiqué dans nos dossiers (si vous avez acheté le logiciel directement auprès de nous) ou sur votre reçu (si vous avez acheté le logiciel auprès d'une autre personne). Vous pouvez soumettre une demande de remboursement en communiquant avec un représentant de Sage, et il vous aidera à donner suite à votre demande.

3. Restrictions.

- a. Généralement.** Sage et ses concédants de licence se réservent tous les droits (tels que les droits en vertu des lois sur la propriété intellectuelle) non expressément accordés dans le présent contrat. Par exemple, cette licence ne vous donne aucun droit et vous ne pouvez pas :
- (i) utiliser ou visualiser séparément les fonctions du logiciel;
 - (ii) utiliser le matériel ou le logiciel pour les connexions multiplex ou groupées, ou pour contourner les restrictions sur le nombre d'appareils ou d'utilisateurs que vous avez payés;
 - (iii) publier, copier, louer, céder à bail ou prêter le logiciel;
 - (iv) transférer le logiciel (sauf dans la mesure permise par le présent contrat);
 - (v) masquer ou supprimer tout avis de droit d'auteur ou de marque de commerce du logiciel;
 - (vi) contourner les restrictions techniques ou les limitations du logiciel; ou
 - (vii) désosser, décompiler ou désassembler le logiciel, ou tenter de le faire, sauf si les lois où votre établissement principal est situé le permettent même lorsque le présent contrat ne l'autorise pas et dans ce cas, vous pouvez faire uniquement ce que votre loi autorise.
- b. Autres restrictions.** Les produits Sage 50 Comptabilité Supérieur et Sage 50 Comptabilité Quantum ne peuvent être utilisés que dans un environnement de serveur de terminaux Microsoft Windows conformément aux exigences de la documentation du logiciel.

4. Soutien.

- a. Généralement.** Sage offre uniquement du soutien à la clientèle lorsque (i) vous avez acheté un abonnement au logiciel ou vous avez autrement acheté « Sage Services d'affaires » (décrit ci-dessous), (ii) nous avons conclu une entente distincte à cette fin, ou (iii) nous vous avons fourni une offre promotionnelle écrite pour ce soutien.

Sage ne fournit aucun soutien si vous hébergez le logiciel auprès d'un tiers et avez des problèmes liés à cette disposition d'hébergement.

- b. Sage Services d'affaires.** En vous abonnant au logiciel, vous recevrez Sage Services d'affaires tant que votre abonnement est à jour. Vous pouvez également acheter Sage Services d'affaires sans vous abonner au logiciel. D'une manière ou d'une autre, voici comment Sage Services d'affaires fonctionne :
- (i) Sage Services d'affaires demeure en vigueur pendant des périodes de 12 mois et comprend divers niveaux d'accès au soutien à la clientèle, et certaines mises à jour publiées pendant cette période de 12 mois. **Sage Services d'affaires est renouvelé automatiquement à la fin de chaque période de 12 mois.**
 - (ii) Vous devez utiliser la version la plus récente du logiciel pour bénéficier de tous les avantages de Sage Services d'affaires.
 - (iii) Nos analystes du soutien à la clientèle peuvent limiter les appels ou les clavardages à une heure ou un incident.
 - (iv) Si vous annulez Sage Services d'affaires ou si nous devons l'annuler pour non-paiement, vous perdrez l'accès à toutes les fonctionnalités qui exigent Sage Services d'affaires (y compris, mais sans s'y limiter, les fonctions de paie, les formulaires ou la fonctionnalité, les solutions de paiement, l'Accès aux données à distance, les intégrations avec Microsoft 365 ou Sage Business Cloud Comptabilité, le soutien client ou technique et les mises à jour logicielles). Si vous êtes abonné au logiciel et que Sage Services d'affaires est annulé, le logiciel passera également au mode « lecture seule ».

5. Produits complémentaires et services.

- a. Accès aux données à distance.** Si vous avez le plan Sage Services d'affaires approprié, vous pouvez également vous abonner à Accès aux données à distance (anciennement connu sous « Sage Drive »). Ce produit complémentaire vous permet d'accéder à vos données et de les partager sur Internet pendant votre durée de Sage Services d'affaires. Accès aux données à distance est accessible uniquement aux utilisateurs qui se servent d'appareils sur lequel le logiciel est installé. Grâce à cette fonctionnalité, vous pouvez installer le logiciel sur un appareil supplémentaire par rapport au nombre d'installations achetées. Vous devez vous servir d'une version présentement prise en charge du logiciel pour utiliser l'Accès aux données à distance. Si votre Sage Services d'affaires est annulé, vous n'aurez plus accès à vos données via Accès aux données à distance.
- (i) Vous devez toujours conserver des copies de sauvegarde de vos données dans ce produit complémentaire, car nous pouvons supprimer vos données si Sage Services d'affaires est annulé ou si vous n'êtes plus abonné à Accès aux données à distance.
 - (ii) Nous pouvons modifier le volume de données que vous pouvez partager, stocker ou rendre disponible via Accès aux données à distance. Nous vous aviserons de tout changement dans un délai raisonnable.
 - (iii) Nous nous réservons le droit de supprimer des données stockées dans Accès aux données à distance qui n'ont pas été utilisées ou accédées au cours d'une période de 2 ans ou plus (ou tout autre délai raisonnable dont nous vous informons par écrit).
- b. Mises à jour de la paie.**
- (i) **Généralement.** Afin d'avoir accès aux fonctions et aux formulaires, de même qu'à la fonctionnalité de paie, vous devez utiliser la version la plus récente du logiciel, et votre licence doit inclure une solution de paie qui peut faire partie d'un forfait, faire partie de votre plan Sage Services d'affaires ou dans le cadre de votre abonnement.
 - **Plan de Paie.** Si vous détenez une licence perpétuelle pour le logiciel associé à une solution de paie, votre permis comprendra un (1) an de services de paie et l'accès à toutes les fonctions, formulaires et à

la fonctionnalité de la paie dans le logiciel. À la fin de cette période, vous devez renouveler votre abonnement à votre solution de paie à notre tarif alors en vigueur, sinon vous perdrez l'accès aux fonctions, aux formulaires, et à la fonctionnalité de la paie, ainsi qu'aux formulaires dans le logiciel et la possibilité de recevoir toute mise à jour de la paie future.

- **Sage Services d'affaires.** Si vous êtes abonné au plan Sage Services d'affaires applicable qui comprend l'accès à toutes les fonctions, formulaires et à la fonctionnalité de la paie dans le logiciel et les services de paie, vous aurez alors accès à ces offres aussi longtemps que vous conservez ce plan Sage Services d'affaires.
- **Abonnement.** Si vous êtes abonné au logiciel et que l'abonnement comprend une solution de paie, vous aurez alors accès à toutes les fonctions, à tous les formulaires et à la fonctionnalité de la paie dans le logiciel et aux services de paie tant que vous conserverez cet abonnement.

(ii) **Restrictions.** Toute la solution de paie du logiciel (y compris, sans s'y limiter, les fonctions « Sage EFT Direct ») ne peut être utilisée que par vous ou votre entité juridique, et ne peut être utilisée pour traiter la paie d'un tiers. Vous ne pouvez utiliser la solution de paie que pour le nombre d'employés autorisés par votre achat de logiciel. Nous pouvons nous assurer que vous ne dépassez pas cette limite, et ce, de manière automatique ou par d'autres moyens raisonnables. Si vous dépassez cette limite, nous pouvons restreindre votre utilisation du logiciel.

c. **Autres.** Ce logiciel peut également être utilisé avec d'autres produits complémentaires et services, y compris, mais sans s'y limiter : les services de paie, les services bancaires, et les services de stockage des données. Chacun de ces produits et services complémentaires peut exiger une carte de crédit, une adresse de courriel valide, une approbation par un tiers, un accès Internet, une licence d'abonnement au logiciel, un plan Sage Services d'affaires en règle, un abonnement à Sage Business Cloud Comptabilité, un abonnement à Microsoft 365 Business Premium, des frais supplémentaires ou une combinaison de ce qui précède, et peut également exiger votre acceptation d'une entente distincte pour les utiliser. Vous devez utiliser une version actuellement prise en charge du logiciel pour avoir accès à tout produit complémentaire et service.

(i) **Sage n'est aucunement responsable des produits complémentaires et des services offerts par des tiers. Votre utilisation de ces produits complémentaires et services est soumise aux conditions générales exigées par ces tiers. Nous n'endossons pas, ne donnons aucune garantie ou ne faisons aucune autre promesse concernant des produits complémentaires et services de tiers, que ceux-ci soient décrits comme étant « autorisés », « certifiés », « recommandés » ou termes semblables. Nous n'avons aucune obligation de rendre disponible ou de fournir du soutien pour les produits complémentaires et services de tiers, et nous ne pouvons garantir la capacité initiale ou continue du logiciel à fonctionner avec des produits complémentaires et services de tiers.**

(ii) Toutes les questions relatives aux transactions de crédit, comme les rétrofacturations des frais de carte de crédit, sont la responsabilité de l'établissement qui traite votre compte.

(iii) Si Sage Services d'affaires est annulé, vous pouvez perdre l'accès aux produits complémentaires et services.

6. Garantie limitée.

a. **Garantie de 90 jours.** Sage garantit que le logiciel dûment concédé sous licence fonctionnera sensiblement de la façon décrite dans tout matériel Sage qui accompagne le logiciel. Cette garantie limitée ne s'applique qu'au logiciel et non à des produits complémentaires et services des tiers. Cette garantie limitée ne couvre pas les problèmes que vous causez ou qui surviennent lorsque vous ne suivez pas les instructions, ou qui sont causés par des événements au-delà du contrôle raisonnable de Sage. La garantie limitée commence lorsque votre premier utilisateur acquiert une copie du logiciel et dure 90 jours. Tous les suppléments, mises à jour ou logiciels de remplacement que vous pourriez recevoir de la part de Sage au cours de cette période de 90 jours sont

également couverts, mais uniquement pour le reste de cette période ou pendant 30 jours, selon la période la plus longue. Le transfert du logiciel ne prolongera pas la garantie limitée.

- b. **Recours exclusifs.** Si Sage contrevient à sa garantie limitée, il pourra, à son choix, soit : (i) réparer ou remplacer le logiciel sans frais, ou (ii) accepter le retour du logiciel contre le remboursement du montant payé, le cas échéant. **Ce sont vos seuls recours en cas de violation de cette garantie limitée.**
- c. **Avis de non-responsabilité.** Sage ne donne aucune autre garantie ou condition expresse. **Sage décline toutes les garanties et conditions implicites, y compris celles de qualité marchande, d'adaptation à un usage particulier et de non-violation. Si la loi locale ne permet pas l'exonération de garanties implicites, les garanties ou conditions implicites demeurent en cours seulement pendant la durée de la garantie limitée et sont limitées pour autant que la loi locale le permet. Si la loi locale exige une durée de garantie limitée plus longue, malgré le présent contrat, alors cette durée plus longue s'appliquera, mais vous pouvez recouvrer que ce que le présent contrat permet.**

7. Indemnisation.

- a. **Violation.** Si un tiers effectue une réclamation à votre encontre alléguant que le logiciel enfreint ses droits de propriété intellectuelle, nous vous défendrons dans le cadre de cette réclamation à nos frais, à condition que vous nous donniez un avis écrit rapide de la réclamation et le contrôle intégral de la défense et du règlement de la réclamation. En cas de jugement final ou de règlement défavorable de cette réclamation, nous couvrirons nous-mêmes les frais. Nous pouvons à tout moment, à nos frais, obtenir le droit pour vous de continuer à utiliser le logiciel ou de modifier le logiciel afin qu'il ne porte plus atteinte. Si aucune de ces options n'est possible, vous pouvez alors résilier le présent contrat en nous avisant et nous vous rembourserons tous les frais prépayés couvrant la période après que vous ne puissiez plus utiliser le logiciel.
- b. **Recours exclusifs.** Les obligations de Sage en vertu de cet article constituent votre recours exclusif pour toute réclamation de tiers décrite dans cette section.
- c. **Exceptions.** Nous n'assumerons aucune responsabilité pour toute réclamation indiquant que le logiciel a été modifié par quiconque autre que nous, ou lorsque vous avez utilisé le logiciel en combinaison avec tout matériel informatique, système d'exploitation ou autre logiciel non autorisé dans la documentation de notre logiciel.

8. Limitation des responsabilités.

- a. **À l'exception de toute réparation, de tout remplacement ou de tout remboursement de Sage, vous ne pouvez pas recouvrer en vertu de la garantie limitée de Sage, en vertu d'une autre partie du présent contrat, ni en vertu d'une quelconque théorie, des dommages et intérêts ou une autre réparation, y compris les pertes de profits ou les dommages directs, consécutifs, spéciaux, indirects ou accessoires.** Les exclusions de dommages et les limitations de recours dans le présent contrat s'appliquent même si la réparation, le remplacement ou un remboursement ne vous indemnise pas entièrement de toute perte, si Sage connaissait ou aurait dû connaître la possibilité des dommages ou si le recours n'atteint pas son objectif essentiel. Certains États et pays n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires, consécutifs ou autres, de sorte que ces limitations ou exclusions peuvent ne pas s'appliquer à vous.
- b. **Si votre loi locale vous permet de recouvrer des dommages auprès de Sage, même si le présent contrat ne le permet pas, vous ne pouvez pas recouvrer plus ce dont vous avez déjà payé pour le logiciel dans les douze mois précédant immédiatement le cas ayant donné lieu à la réclamation (ou à concurrence de 50 \$ CAD si vous avez acquis le logiciel sans frais).**

9. Vos données.

- a. **Confidentialité.** Votre confidentialité est importante pour nous. Certaines fonctions logicielles envoient ou reçoivent des renseignements lorsque vous les utilisez. Plusieurs de ces fonctions peuvent être désactivées dans l'interface utilisateur ou vous pouvez choisir de ne pas les utiliser. En acceptant le présent contrat et en utilisant le logiciel, vous acceptez que Sage puisse recueillir, utiliser et divulguer les renseignements décrits dans l'Avis de confidentialité de Sage disponible à <https://www.sage.com/fr-ca/legal/privacy-and-cookies/> et tel que décrit éventuellement dans l'interface utilisateur associée aux fonctions logicielles.
- b. **Programme d'amélioration du produit.** Si vous êtes un nouveau client ou un client ayant fait une mise à niveau et qui n'a pas déjà choisi de ne pas participer à notre Programme d'amélioration des produits (« PAP »), vous pourriez automatiquement être inscrit à PAP pendant l'installation du logiciel ou de la mise à niveau applicable. Avec PAP, Sage recueille des renseignements sur votre matériel informatique et sur la façon dont vous utilisez le logiciel et son aide intégré au produit et ses services. Ces renseignements nous aident à cerner les tendances et les habitudes d'utilisation afin d'améliorer la qualité des produits et services que nous offrons. Sage ne recueillera aucun de vos renseignements (y compris tout renseignement permettant d'identifier une personne) par l'entremise de PAP. Votre participation à la PAP est volontaire et vous pouvez vous désinscrire en tout temps en allant au menu « Services » de l'application. Si vous vous êtes déjà retiré de PAP, vous continuerez à être retiré lorsque vous installerez des mises à jour. Vous pouvez vous inscrire à nouveau en tout temps en accédant au menu « Services » de l'application.
- c. **Données de l'UE.** Si le Règlement général sur la protection des données 2016/679 de l'Union européenne (le « RGPD ») régit le traitement ou le contrôle de données à caractère personnel de Sage, l'addenda au traitement des données affiché à <https://www.sage.com/fr-ca/legal/eula/> (ou toute autre adresse URL que nous vous indiquons) s'applique. Il se peut que nous mettions à jour cet addenda de temps à autre. En cas de conflit entre cet addenda et le présent contrat, cet addenda aura préséance.

10. Collecte et surveillance des données techniques; Mises à jour automatiques.

- a. **Surveillance du logiciel.** Le logiciel surveille, enregistre et signale à Sage des informations sur l'installation et l'utilisation du logiciel, y compris, mais sans s'y limiter, des renseignements sur vos appareils et la fréquence, le type et le mode d'utilisation du logiciel.
- b. **Mises à jour automatiques.** Le logiciel utilise la technologie de mise à jour automatique pour fournir des mises à jour importantes comme les correctifs, les fonctions améliorées, les modules d'extension manquants et les nouvelles versions. Bien que vous puissiez désactiver cette technologie, nous vous conseillons de la maintenir activée. Lorsque cette technologie est activée, elle télécharge ou installe automatiquement (ou vous invite à télécharger ou à installer) une mise à jour disponible.

11. Durée et Résiliation.

La durée du présent contrat commence à la date à laquelle vous l'acceptez ou installez le logiciel, selon la première éventualité, jusqu'à ce qu'il soit résilié ou que vous acceptiez un nouveau contrat.

a. Vos droits de résiliation.

- (i) **Résiliation d'abonnement.** Si vous vous abonnez au logiciel, vous pouvez résilier le présent contrat en intégralité et en tout temps en nous envoyant un préavis écrit de 30 jours. Lorsque la résiliation sera en vigueur, le logiciel passera ensuite au mode « lecture seule » et vous perdrez l'accès à toutes les fonctions qui nécessitent Sage Services d'affaires.
- (ii) **Autres résiliations.** Si vous n'êtes pas abonné au logiciel, vous pouvez résilier le présent contrat en intégralité et en tout temps en nous avisant par écrit à l'adresse suivante : Sage Software Canada Ltd., 1715 N. Brown Road, Building B, Lawrenceville, Georgia 30043, À l'attention de : Sage 50, Demande de résiliation. Vous ne recevrez aucun remboursement pour votre achat du logiciel.

b. Nos droits de résiliation.

- (i) **Violation.** Si vous enfreignez vos obligations en vertu du présent Contrat (y compris en ne payant aucuns frais à la date d'échéance), le présent Contrat prendra fin automatiquement.
- (ii) **Résiliation d'abonnement.** Si vous avez un abonnement au logiciel, nous pouvons résilier cet accord en vous avisant que nous ne renouvelons pas votre abonnement au moins 30 jours avant la fin de votre période d'abonnement.
- (iii) **Autres résiliations.** Si vous achetez une version perpétuelle du logiciel, mais n'achetez pas les mises à jour nécessaires ou les mises à niveau du logiciel qui permettent au produit de fonctionner conformément à l'article 6.a, nous pouvons résilier cet accord en vous adressant un préavis écrit de 30 jours. Si vous n'utilisez pas une version payante du logiciel, nous pouvons résilier l'intégralité de cet accord en tout temps en vous en informant par écrit à votre dernière adresse (y compris votre adresse courriel) que nous avons dans nos dossiers

c. Droits spécifiques à la version.

- (i) **Non à la revente/démonstration.** Votre droit d'utiliser une version non destinée à la revente/de démonstration du logiciel se termine lorsque vous n'avez plus d'accord de partenaire valide avec Sage.
- (ii) **Membre de Sage pour Comptables.** Si vous êtes membre du programme Sage pour Comptables et que vous avez une édition Experts du logiciel, votre droit d'utiliser l'édition Experts prend fin lorsque vous n'êtes plus admissible au programme et vous aurez un accès « lecture seule » à vos données.
- (iii) **Éducateurs et instructeurs.** Votre droit d'utiliser la version éducative du logiciel prend fin lorsque vous ne répondez plus à nos critères d'études.
- (iv) **Étudiant.** Le droit d'un étudiant d'utiliser la version Étudiant du logiciel prend fin 14 mois après la date d'installation initiale.
- (v) **Version d'essai.** Votre droit d'utiliser la version d'essai prend fin 30 jours après la date d'installation initiale.

- d. **Effet de la résiliation.** Lorsqu'elles sont résiliées, toutes les licences et tous les autres droits qui vous sont accordés prendront fin immédiatement.

12. Conformité.

- a. **Sanctions.** En tout temps pendant la durée du présent contrat et votre utilisation du logiciel, vous confirmez que : (i) vous exercerez vos activités conformément à toutes les lois, réglementations et à tous les régimes de sanctions imposés par les autorités compétentes, y compris, mais sans s'y limiter, le Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC), les États-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni et l'Union européenne; (ii) vous ne figurez pas sur une « liste de personnes refusées » (ou une liste de sanctions ciblées équivalente) en violation de ces restrictions, lois, règlements ou régimes de sanctions, et que vous n'êtes pas détenu ou contrôlé par une personne politiquement exposée; et (iii) vous disposez et conserverez des procédures et des contrôles appropriés en place, afin de vous assurer que vous êtes conforme à cet article 12a. Vous ne pouvez pas autoriser vos utilisateurs à utiliser ou à accéder au logiciel dans un pays ou territoire qui est soumis à des sanctions gouvernementales ou globales des États-Unis, du Royaume-Uni ou de l'Union européenne. Un tel accès et/ou une telle utilisation ne sont pas autorisés par nous et constituent une violation importante du présent contrat, et lorsque nous connaissons ou soupçonnons que vous (ou l'un de vos utilisateurs) accédez, utilisez, autorisez ou facilitez autrement cet accès et/ou cette utilisation dans un tel pays ou territoire en violation de ces lois ou règlements, nous pouvons suspendre immédiatement votre utilisation du logiciel dans la mesure où nous le jugeons nécessaire sans préavis et nous vous aviserons rapidement de cette suspension et enquêterons en ce

qui concerne toute violation potentielle. Vous nous aviserez rapidement si vous avez violé ou si un tiers allègue que vous avez violé, cet article 12a. Si nous avons des motifs de croire que vous accédez ou utilisez le logiciel en violation de cet article 12a, vous devez nous assurer de votre entière coopération et votre aide relativement à votre accès et/ou à votre utilisation du logiciel et à votre conformité à cet article 12a. Vous devez nous indemniser, ainsi que nos sociétés affiliées de toute réclamation, de tout coût, dommage, de toute perte, responsabilité et dépense (y compris les honoraires et les frais d'avocat) résultant de votre violation (ou de celle de vos utilisateurs) de cet article 12a.

- b. **Loi anti-corruption.** En utilisant le logiciel, vous devez respecter toutes les lois et tous les règlements applicables, y compris les lois et règlements de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- c. **Vérification.** Nous pouvons vérifier votre utilisation du logiciel en tout temps pour nous assurer que vous respectez le présent contrat. Si une vérification indique que vous avez des frais sous-payés, vous paierez à Sage un montant calculé en fonction de la liste de prix de Sage en vigueur au moment de la vérification.

13. Arbitrage exécutoire et Renonciation à un recours collectif. Nous espérons ne jamais avoir de litige, mais si cela devait se produire, Sage et vous-même acceptent une tentative de résolution des problèmes de façon informelle pendant 60 jours. Si nous ne le pouvons pas, Sage et vous-même **conviennent d'un arbitrage exécutoire individuel en vertu des lois et règles actuelles de la province de l'Ontario, et ne pas tenter une action en justice.** Au lieu de cela, un arbitre neutre tranchera et sa décision sera finale, en vertu des lois et règles applicables régissant un tel arbitrage commercial. **Sage et vous-même conviennent d'adresser tout différend à l'arbitrage sur une base individuelle seulement. Les recours collectifs, les arbitrages collectifs, les actions d'ordre général engagées par un avocat privé et toute autre procédure où quelqu'un agit en qualité de représentant ne sont pas autorisés. Il en est de même concernant le regroupement de procédures individuelles sans le consentement de toutes les parties.** « Nous », « notre » et « nous » incluent Sage et ses sociétés affiliées.

- a. **Litiges couverts – tous les litiges sauf PI.** Le terme « litige » est aussi large que possible. Il comprend toute réclamation ou controverse entre vous et Sage concernant le logiciel, son prix ou le présent contrat, en vertu de toute théorie juridique, y compris en vertu d'un contrat, d'une garantie, d'un délit, d'une loi ou d'un règlement, **sauf des litiges relatifs à l'application ou à la validité de vos droits de propriété intellectuelle, de ceux de vos concédants de licence ou de nos concédants de licence.**
- b. **Envoyez d'abord un Avis de litige.** Si vous avez un litige et que nos représentants du service à la clientèle ne peuvent pas le résoudre, postez une lettre nous avisant d'un litige à Sage Software Canada Ltd., 1715 N. Brown Road, Building B, Lawrenceville, Georgia 30043, À l'attention de : Legal Department. Indiquez-nous votre nom, votre adresse, la façon de communiquer avec vous, le problème et ce que vous souhaitez. Nous en ferons autant si nous avons un litige avec vous. Après 60 jours, Sage ou vous-même peuvent entamer un arbitrage si le litige n'est pas résolu.
- c. **Procédure d'arbitrage.** Toute audience sera téléphonique à moins que l'arbitre trouve un juste motif de tenir une audience en personne. Cependant, toutes les audiences en personne peuvent seulement être tenues à Vancouver, Colombie-Britannique, Canada, ou Toronto, Ontario, Canada selon la province ou juridiction la plus proche de laquelle vous résidez.
- d. **Frais d'arbitrage et paiements.** Si vous entamez un arbitrage, nous ne demanderons pas le remboursement des honoraires et des dépenses de votre part, à moins que l'arbitre juge l'arbitrage frivole ou intentée à des fins inappropriées. Si nous entamons un arbitrage, nous paierons tous les frais et dépenses liés au dépôt à l'arbitre. Pour tout arbitrage que nous entamons, nous ne vous demanderons pas le remboursement des honoraires ou des dépenses de notre avocat.
- e. **Dépôt obligatoire dans l'année.** Nous devons tous les deux adresser à l'arbitrage toute réclamation (sauf les différends en matière de propriété intellectuelle – voir l'article 7) dans un délai d'un an à partir du moment où elle pourrait être déposée en premier lieu. Sinon, elle est prescrite de façon permanente.

- f. Divisibilité.** Si la renonciation à un recours collectif est jugée illégale ou inapplicable quant à l'ensemble ou à certaines parties d'un litige, ces parties ne feront pas l'objet d'un arbitrage, mais seront intentées devant un tribunal, puis seront jugées selon la procédure d'arbitrage. Si une autre disposition de l'article 13 est jugée illégale ou inapplicable, cette disposition sera supprimée, mais le reste de l'article 13 restera toutefois en vigueur.
- g. Conflit avec les règles de l'arbitrage.** Ce contrat régit s'il entre en conflit avec les règles d'arbitrage provinciales ou locales.
- 14. Marques de Sage et de tiers.** Sage, le logo Sage et tout nom de produit et de service Sage sont des marques déposées ou des marques de commerce de Sage Software, Inc. ou de ses sociétés affiliées. Microsoft, Microsoft SQL Server, Windows et le logo Windows sont des marques de commerce ou des marques déposées de Microsoft Corporation. Pour obtenir une liste à jour des déclarations de droits d'auteur et de marques de commerce, consultez la page des droits d'auteur du guide d'utilisation du logiciel ou le menu Aide – À propos du logiciel. Les autres noms de produits mentionnés peuvent être des marques de service, des marques de commerce ou des marques déposées de leurs propriétaires respectifs.
- 15. Loi applicable.** Les lois de la province de l'Ontario régissent le présent contrat, y compris toutes les réclamations et tous les litiges concernant le logiciel, son prix ou le présent contrat, y compris la violation des réclamations contractuelles, des lois sur la concurrence déloyale, des lois sur la garantie implicite, l'enrichissement sans cause et en matière délictuelle, sans égard aux principes de conflit de lois.
- 16. Intégralité du contrat.** Le présent contrat (conjointement avec les conditions de licence imprimées ou autres conditions accompagnant tout(e) supplément, rehaussement, mise à jour du logiciel et service que nous fournissons et que vous utilisez), ainsi que les termes contenus dans les liens Web énumérés dans le présent contrat, constituent l'intégralité de l'accord concernant le logiciel et de tel(le)s suppléments, mises à jour, mises à niveau et services (à moins que nous ne fournissions d'autres modalités avec ces suppléments, mises à jour, mises à niveau ou services). Vous pouvez passer en revue le présent contrat une fois que votre logiciel fonctionne en vous rendant à <https://www.sage.com/fr-ca/legal/eula/> ou sélectionnez « À propos de », puis « Aide » dans le logiciel. Vous pouvez également passer en revue les termes sur l'un des liens du présent contrat après que votre logiciel fonctionne en tapant les adresses URL dans la barre d'adresse d'un navigateur et vous acceptez de le faire. Vous convenez que vous lirez les conditions avant d'utiliser le logiciel ou les services, y compris les termes liés. Vous comprenez qu'en utilisant le logiciel et les services, vous ratifiez le présent contrat et les termes liés.
- 17. Langue.** Les parties conviennent et exigent expressément que ce contrat et tous les autres documents qui s'y rapportent soient rédigés en Anglais. ***Les parties conviennent et exigent expressément que ce Contrat et tous les documents qui s'y rapportent soient rédigés en anglais.***